Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260625-C2026_059B-DE

Conseil Communautaire du 25 juin 2026 Délibération n°C_2026_059

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni à siège OBC - Malestroit sous la présidence de Mme Gaëlle STRICOT

Séance publiée le : 19 juin 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaient présents (36) :
STRICOT Gaëlle, COWET Vincent, GENOUEL Fabrice, HOURMAND Sylvie, MARCY Christelle, GUEGAN Rozenn, NAEL David, LE POGAM Marion, HERVE Muriel, FEUTELAIS Pierrick, MARTIN Dominique, DE CHABANNES Alain, GICQUEL Erwan, JEHANNIN Pascal, HOUSSIN Yvette, PIEL Mickaëlle, QUESNEL Maxime, RENIMEL Pascal, GUILLEMOT Sylvie, VAUCELLE Eric, GUILLERME Gwen, HANGOUET Françoise, ROUGIE Alexandre, BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, HOUEIX Marie-Claude, BELLEC Patrice, HURTEBIZE Didier, BONCHE Nancy, HERRY Marie-Hélène, BOULO Ludovic, BOUDART André, GOIRAND-COTAR Sylvie, LE GOUE Mickaël, GUYOT Tony, MONNIER Gaël

Absents ayant donné pouvoir (12) :
GUE Thierry donne procuration à HOUEIX Marie-Claude, JOSSE Pascal donne procuration à MARTIN Dominique, LORIOT Viviane donne procuration à GUILLEMOT Sylvie, TARLET Raphaël donne procuration à NAEL David, METAYER Cassandre donne procuration à COWET Vincent, RODRIGUEZ Paul donne procuration à PIEL Mickaëlle, FLAGEUL Marie donne procuration à GENOUEL Fabrice, GICQUELLO Bruno donne procuration à HANGOUET Françoise, GUIHARD Jean-François donne procuration à STRICOT Gaëlle, YHUEL Yann donne procuration à CRESP Emmanuelle, CHEDALEUX Sylvie donne procuration à LUCAS Aurélie, BRAUD Maurice donne procuration à BONCHE Nancy

Absents excusés (1) :
MICHEL Rémi

Secrétaire de séance : M. Alain DE CHABANNES

Objet : - Administration générale - désignation d'un représentant - SPL TERRADATA

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants,
Vu l'article L.5211-1,
Vu l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la participation de l'Oust à Brocéliande Communauté à la SPL Morbihan Terradata,
Considérant, qu'il convient de désigner un représentant de l'OBC pour siéger au sein du conseil d'administration de la SPL, ainsi qu'à l'assemblée générale des actionnaires,

Morbihan Terradata est une société publique locale créée le 30 mai 2023. Elle a pour but d'accompagner ses actionnaires publics dans la mise en œuvre sur leur territoire de leur stratégie d'hébergement et de gestion des données qu'ils produisent ou reçoivent, tout en fournissant des services à haute valeur ajoutée parmi lesquels le stockage et la sauvegarde des données et un pack d'outils de sécurité et de travail collaboratif. Dans ce cadre, Morbihan Terradata a pour objet de financer, concevoir, réaliser sous sa maîtrise d'ouvrage et d'exploiter un data center local mutualisé à l'échelle du département du Morbihan.
D'OBC est actionnaire de la SPL, et à ce titre dispose d'un siège au sein de l'assemblée générale, et du conseil d 'administration.
Ainsi, il est proposé au conseil communautaire de :
- DESIGNER MME GAELLE STRICOT comme son représentant permanent :

- **à l'assemblée générale des actionnaires ;**
- **au conseil d'administration de la SPL ;**

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260625-C2026_059B-DE

-D'AUTORISER la mandataire ci-dessus à se prononcer sur la dissociation ou le cumul des fonctions de Président et de Directeur général de la société ; l'autorise également à représenter la collectivité et l'Epl dans ses filiales et GIE ;

- D'AUTORISER Mme STRICOT à assurer la présidence du conseil d'administration au nom de la collectivité dans le cas où le conseil d'administration désigne la communauté de Communes à cette fonction.
- D'AUTORISER la Présidente à signer tout document relatif à l'exécution de la présente.

Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente
Madame STRICOT Gaëlle

